

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Russ

Révision n°2 du Plan local d'urbanisme

Par arrêté municipal du **31 octobre 2019**, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision n°2 du plan local d'urbanisme pour une durée de 40 jours consécutifs, **du jeudi 5 décembre 2019 au lundi 13 janvier 2020**.

Les caractéristiques principales du projet sont :

- La définition des zones urbaines, à urbaniser, naturelles et agricoles ainsi que des règlements applicables
- La mise en place de règles d'urbanisme encadrant et permettant un développement maîtrisé et équilibré, respectueux de l'identité de Russ et de son cadre de vie
- Le développement de l'habitat dans les secteurs des Bruyères, des Charmilles et des Grands Meix, en continuité de l'enveloppe urbaine
- La possibilité de développement des exploitations agricoles en zone agricole constructible
- La protection des espaces ouverts contre le mitage en zone agricole
- La pérennisation du rôle de pôle relais avec notamment l'évolution possible de la zone d'activités
- La protection des éléments arborés

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Monsieur DURAND, retraité de l'armée de terre, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le siège de l'enquête sera la mairie de Russ.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- **du lundi au samedi de 9h à 12h**
- **le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h**

Ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête publique :

- **le mardi 7 janvier 2020 de 14h à 17h**

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie de Russ, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de l'enquête publique, à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/plu-russ>

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie les :

- **le jeudi 5 décembre 2019 de 9h à 12h**
- **le samedi 14 décembre 2019 de 9h à 12h**
- **le mercredi 18 décembre 2019 de 14h à 17h**
- **le mardi 7 janvier 2020 de 14h à 17h**
- **le lundi 13 janvier 2020 de 9h à 12h**

Pendant le délai de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise 2 place des Tilleuls à 67130 RUSS
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : plu-russ@registredemat.fr
L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur »
- soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/plu-russ>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet de la mairie et le site internet de l'enquête publique pendant la même durée.

Le dossier de P.L.U comporte une évaluation environnementale dans son rapport de présentation.

L'avis de l'autorité environnementale sur ladite évaluation (ou la mention d'une absence d'avis) figure au dossier d'enquête publique.

L'autorité responsable du projet de révision n°2 du P.L.U est la commune de RUSS représentée par son Maire, Monsieur Marc GIROLD, et dont le siège administratif est situé 2 place des Tilleuls à 67130 RUSS. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.